

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAC 296 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Art-Express (18e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Art-Express ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros, au titre des activités menées en 2020, est attribuée à l'association Art-Express, 89, rue Marcadet 75018 Paris. SIMPA 9971, 2020_04693.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2020.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO